

Décision

Générale

colonial

Décision n° 24-344-1925 Solde

n° 24-344-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 344 du 31/07/1925

Date de publication
20 juillet 1925

Date du numéro
31 juillet 1925

TEXTE INTÉGRAL

l'adjudant infirmier Mohamed dit Kébir, ayant huit ans de grade, droit à la solde de 1.560 francs l'an à compter du 1er juillet 1925, Le caporal infirmier Haroun Hanifa, garde militaire, ayant huit, ans de grade a droit à la solde de 1.020 francs l'an à compter du 1er juillet 1925.